



## Date de controle du radar obligatoire sur avis de contravention?

Par **skydarc**, le **19/06/2010** à **17:38**

bonjour,

je me suis fait flashé par un radar de feu.

je viens de recevoir mon avis de contravention, et je suis surpris de ne pas y trouver de date de contrôle ou de mise en service.

Dans la case "Contrôle", je ne lis que "Appareil de contrôle homologué : GTC-GS11 (FARECO) - FE154003".

L'état n'a-t-il pas obligation de donner une date de contrôle de l'appareil ou à défaut de mise en service? Il me semble que c'est le cas pour les radars de vitesse.

merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **19/06/2010** à **17:44**

Bonjour,

Radar de feux ? qu'est-ce ?

La date du dernier contrôle du radar, même si elle n'est pas mentionnée sur votre avis de PV, le sera dans le dossier à destination du juge et, comme cela ne semble pas remettre en

question votre infraction, votre argument de contestation sera rejeté.